



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10.04.2014

1. Mise en place des commissions communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes pour chaque commission de la façon suivante :

COMMISSION	FINANCES	TECHNIQUE BATIMENTS	VOIES / RÉSEAUX ENVIRONNEMENT SÉCURITE	COMMUNICATION (Animations culturelles + Relations Associations, Site internet + Bulletin municipal + Flash + Informatique)	URBANISME (Permis de construire + Déclaration Préalable)	PÉRISCOLAIRE ÉCOLE
RESPONSABLE	André WOLGENSINGER	Roland BROM	Jean-Marie RUNSER	Jacqueline BUCHELI	André WOLGENSINGER	André WOLGENSINGER
MEMBRES	Mathieu GUTZWILLER Roland BROM Jean-Marie RUNSER Christian BRECHENMACHER Monique GRETTER Stéphanie BERTAUX	Mathieu GUTZWILLER Jean-Marie RUNSER Christian BRECHENMACHER Patrick KLEIN Sébastien WIEDERKEHR Martine LATSCHA	Tous les membres du Conseil Municipal	Roland BROM Jean-Marie RUNSER Joël WALTER Sébastien WIEDERKEHR Martine LATSCHA Patrick HASCHER	Tous les membres du Conseil Municipal	Roland BROM Jacqueline BUCHELI Sébastien WIEDERKEHR Sonia WOLGENSINGER Stéphanie BERTAUX Monique GRETTER

2. Commission d'appel d'offres

Outre le maire, président de la commission, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont élus par le conseil municipal.

Président de la commission d'appel d'offres :	André WOLGENSINGER
<u>Les délégués titulaires :</u> Jean-Marie RUNSER Roland BROM Martine LATSCHA	<u>Les délégués suppléants :</u> Christian BRECHENMACHER Stéphanie BERTAUX Sébastien WIEDERKEHR

3. Délégation de fonctions et de signatures

- Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L 2122-22) permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré le conseil municipal délègue au maire les fonctions et signatures citées par le texte de loi.

- Délégations du Maire aux Adjoints

M. Roland Brom est délégué pour veiller à l'entretien des bâtiments publics et assurer les fonctions d'officier d'état civil.

M. Jean-Marie Runser est délégué pour prendre en charge le suivi des travaux de voirie, réseaux et sécurité ainsi que les fonctions d'officier de l'état civil.

Mme Jacqueline est déléguée pour effectuer les missions relatives à la communication et assurer les fonctions d'officier d'état civil.

Le conseil municipal accepte les délégations proposées par M. le Maire.

4. Indemnités versées aux élus

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction au maire et aux adjoints.

- Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixé au taux maximal de 31% de l'indice 1015, correspondant à une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants.

- Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire est fixé au taux maximal de 8,25 % de l'indice 1015, correspondant à une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants.

5. Vie scolaire - équipement informatique

A compter du 01.01.2015, l'Education Nationale imposera une protection antivirus sur tous les ordinateurs utilisés par les élèves en système scolaire.

EXENTA propose une licence multi postes agréée par l'Education Nationale pour un abonnement annuel de 310 € HT. La proposition est validée par le conseil.

6. Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Sont nommés au CCCSPV :

André Wolgensinger, Président de fait en tant que Maire.

Jean-Marie Runser

Sébastien Wiederkehr

Mathieu Gutzwiller

Patrick Klein suppléant

Roland Brom suppléant.

Le chef de corps a adressé, à la mairie, une demande d'achat d'un poste mobile de communication relié au réseau de communication national sécurisé Antares utilisé par les services de police, gendarmerie, SAMU, pompiers.

« La communication par téléphone mobile n'est plus fiable vu la couverture réseau dans notre secteur » d'où le bien-fondé de la demande.

Coût du matériel à acheter : 2491 € (subvention du SDIS 20%) + montage 180 € (non subventionné).

Dans le cas où le montant de cette subvention serait confirmé et le restant de la somme prévu au budget, l'achat pourrait être effectué.

La décision est ajournée.

7. Divers

La famille Fiorelli, rue de l'école, fait part de son souhait de faire déplacer le lampadaire devant sa propriété. La commission « voirie » se rendra sur place.

La mise en place d'un panneau « interdiction de stationner » est demandée afin de faciliter la circulation rue de l'église, à la hauteur du presbytère. Les élus y sont favorables.

Une réunion d'information pour la consultation du cadastre aura lieu le 12.05.2014 à Attenschwiller en présence du nouveau prestataire infogéo du CG68.

Les secrétaires de mairie ainsi que 4 membres du conseil municipal y participeront.

Information

Tous les habitants de la commune ont la possibilité de participer à une commission communale (voir le tableau ci-dessus).

Il convient de se faire inscrire à la mairie.

Tél. 03 89 68 60 07.

Rappel aux habitants de la commune

- La taille des haies et l'élagage des arbres le long des propriétés sont obligatoires.

- Les travaux sonores (tondeuses et autres) sont autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Le dimanche et les jours fériés ils sont interdits.

Le Conseil Municipal nouvellement élu remercie sincèrement les électeurs et les électrices pour la confiance qu'ils lui ont témoignée le 23 mars 2014.

